



# MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON

2, rue Vale Perkins, C.P. 330, Mansonville, Québec J0E 1X0  
Téléphone: (450) 292-3313 Télécopieur : (450) 292-5555

## AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT  
2001-291-AO MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-291 ET SES AMENDEMENTS, LE PROJET DE  
RÈGLEMENT 2001-292-I MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2001-292 ET SES AMENDEMENTS ET LE  
PROJET DE RÈGLEMENT 2001-295-E MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE  
CONSTRUCTION ET SES AMENDEMENTS

À toutes les personnes intéressées par le projet de «Règlement 2001-291-AO modifiant le règlement de zonage 2001-291 et ses amendements», le projet de «Règlement 2001-292-I modifiant le règlement de lotissement et ses amendements» et le projet de «Règlement 2001-295-E modifiant le règlement de conditions d'émission du permis de construction et ses amendements» avis public est par les présentes donné par le soussigné, Directeur général secrétaire trésorier de la Municipalité du Canton de Potton que le Conseil municipal a adopté, lors d'une session ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017, les projets de règlements suivants :

### **PROJET DE RÈGLEMENT 2001-291-AO MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-291 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 2001-291 et ses amendements afin de préciser les dispositions sur les accès.

### **PROJET DE RÈGLEMENT 2001-292-I MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2001-292 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement 2001-292 et ses amendements afin de préciser la référence au règlement sur la sécurité incendie et civile.

### **PROJET DE RÈGLEMENT 2001-295-E MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION 2001-295 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de conditions d'émission du permis de construction 2001-295 et ses amendements afin d'apporter une modification à la condition d'adjacence à une rue.

À cet effet, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation à l'Hôtel de Ville situé au 2, rue Vale Perkins à Mansonville, **Jeudi, le 18 mai 2017**, à compter de **16 heures**, conformément à l'article 125 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de celle-ci, le Maire ou un autre membre du Conseil désigné par celui-ci, expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement de zonage et de lotissement ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la Municipalité situé au 2, rue Vale Perkins à Mansonville durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ AU CANTON DE POTTON, ce 10 mai 2017

Thierry Roger  
Directeur général secrétaire trésorier